

Note Méthodologique : Notice de securite incendie à Dakar

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

La notice de sécurité incendie est un document essentiel pour prévenir les risques et organiser l'évacuation dans les établissements à Dakar.

- Garantir la sécurité des personnes et des biens dans un environnement industriel et urbain à risques.
- Assurer la conformité aux textes sénégalais (Code du travail) et aux exigences applicables aux ERP.
- Accompagner l'élaboration, la mise à jour et la clarté de la notice.
- Adapter les consignes aux caractéristiques du bâtiment et à son occupation.

Point clé : Des visites sur site sont indispensables; une partie de l'étude peut être réalisée à distance.

Objectifs de la mission

- Réduire la probabilité et les conséquences d'un incendie.
- Définir mesures de prévention, consignes et procédures d'évacuation adaptées au site.
- Vérifier la conformité réglementaire locale (Sénégal) et exigences ERP.
- Améliorer l'organisation et la coordination des équipes de sécurité.
- Faciliter la protection des personnes et la sauvegarde des biens.

Périmètre / livrables attendus

- Cible: entreprises, ERP, immeubles d'habitation à Dakar (toutes tailles et secteurs).
- Diagnostic du site: risques, configuration, évacuations, dispositifs existants.
- Analyse documentaire et réglementaire (Code du travail, normes applicables).
- Rédaction/mise à jour de la notice; recommandations techniques et organisationnelles.
- Plan d'action; sensibilisation/formation des personnels concernés.
- Suivi: audits complémentaires, reporting des progrès, ajustements.
- Livrables: notice complète conforme, rapport détaillé, plan d'action.
- Formats: numérique et papier; interventions en présentiel et à distance.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Visite technique et entretiens; collecte des documents existants.
- Analyse des risques, locaux, voies d'évacuation, dispositifs de sécurité.
- Résultat: état des lieux structuré des risques et moyens.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue des obligations locales (Sénégal) et spécifiques ERP.
- Vérification de la conformité des procédures et équipements.
- Résultat: liste des écarts et exigences applicables.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Rédaction/mise à jour de la notice; propositions techniques et organisationnelles.
- Intégration de la formation des personnels et des moyens adaptés.
- Résultat: notice conforme et plan d'action priorisé.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Accompagnement de la mise en œuvre; audits complémentaires.
- Reporting des progrès et ajustements selon évolutions réglementaires ou de site.
- Résultat: amélioration continue et maintien de la conformité.

Planning / durée / jalons

Durée globale: une à plusieurs semaines selon la taille et la complexité du site. Interventions mixtes: visites sur site, réunions présentiel/distanciel, livrables numériques et papier.

Phase / Jalons	Période indicative	Sorties attendues
Lancement & collecte documentaire	Variable (sur 1–plusieurs semaines)	Documents collectés; plan de visite et entretiens
Diagnostic sur site	Variable	État des lieux des risques et moyens
Analyse réglementaire	Variable	Écarts réglementaires et exigences
Rédaction / mise à jour de la notice & plan d'action	Variable	Notice conforme; plan d'action détaillé
Restitution & remise des livrables	Variable	Rapport détaillé; consignes et priorités
Suivi et accompagnement	Selon besoins	Reporting; audits complémentaires; ajustements

Rôles & responsabilités

Consultant

- Réalise le diagnostic sur site et l'analyse réglementaire.
- Rédige/met à jour la notice; élabore le plan d'action.

- Assure le suivi: audits complémentaires, reporting, ajustements.

Client

- Fournit les documents nécessaires; facilite visites et entretiens.
 - Participe à la rédaction/mise à jour via retours et validations.
 - Met en œuvre les recommandations avec accompagnement.
-

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Plans des locaux et caractéristiques du bâtiment (voies d'évacuation).
 - Registres de sécurité et rapports d'audit précédents.
 - Documentation sur les équipements de sécurité en place.
 - Informations sur l'organisation interne et les équipes.
 - Notice existante et procédures déjà appliquées (le cas échéant).
 - Accès au site pour visite technique et entretiens.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Suivi régulier de la mise en œuvre et reporting des progrès.
 - Audits complémentaires pour vérifier l'efficacité des mesures.
 - Ajustement des mesures selon évolutions réglementaires ou modifications de site.
 - Vérification systématique de la conformité aux exigences locales et ERP.
 - Visites sur site indispensables pour garantir la qualité de l'analyse.
 - Livrables clairs et documentés (notice, rapport, plan d'action) en formats numérique et papier.
-